



DEMANDE UNIQUE DE SUBVENTION

Règlement (UE) n° 1305/2013 du 17 décembre 2013

SOUTIEN TEMPORAIRE EXCEPTIONNEL EN FAVEUR DES PME PARTICULIEREMENT TOUCHEES PAR LE COVID-19

(TYPE D'OPÉRATION 21.2 DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE MAYOTTE)

Cette demande d'aide une fois complétée constitue le dossier unique de demande d'aide pour l'ensemble des financeurs publics potentiels avec l'ensemble des justificatifs joints par vos soins.

Avant de remplir cette demande, lisez attentivement la notice d'information.

Transmettez l'original à la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Mayotte (DAAF) et conservez un exemplaire.

Cadre réservé à l'administration

N° de dossier OSIRIS :

Date de réception : / /

☛ CETTE DEMANDE D'AIDE EST A DEPOSER OU A ENVOYER PAR COURRIER A :

DIRECTION DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
BP 103 - Rue MARIAZE – 97 600 MAMOUDZOU

Les dossiers seront traités par ordre d'arrivée chronologique. Dès que le montant des demandes aura atteint le niveau de l'enveloppe budgétaire la DAAF, clotûrera ce dispositif d'aide.

CARACTÉRISTIQUES DU DEMANDEUR

Je demande à bénéficier du soutien temporaire exceptionnel au titre du Programme de Développement Rural

☛ MOYENS HUMAINS ET SITUATION FINANCIERE

Effectif salarié (en ETP*, d'après la Déclaration annuelle des données sociales (DADS) 2019) :

En fonction de votre effectif salarié précisé ci-dessus, veuillez cocher ci-dessous le montant de l'aide demandé :

- pour les PME de 1 à 4,99 salariés, le montant demandé est de 6 000 €,
- pour les PME de 5 à 9,99 salariés, le montant demandé est de 12 000 €,
- pour les PME de 10 à 19,99 salariés, le montant demandé est de 18 000 €,
- pour les PME de 10 à 19,99 salariés, le montant demandé est de 25 000 €,

Ce montant de forfaitaire sera revu à la baisse si la somme des demandes est supérieure au montant inscrit sur la maquette financière du PDR.

Chiffre d'affaires (supérieur à 50 000€ lié au activités de transformation, de stockage, de conditionnement, ou de commercialisation de produits agricoles) 2019 ou 2020 :

* 1 ETP = 1 emploi temps plein pour l'année (ex: 1 salarié d'un contrat de de 9 mois à 100 % = 0,75 ETP / 1 salarié d'un contrat à 50 % toute l'année = 0,5 ETP, etc..)

CARACTÉRISTIQUES DU DEMANDEUR

IDENTITÉ DU DEMANDEUR :

STATUT JURIDIQUE :

(Société non agricole ayant pour objet social la transformation ou la commercialisation de produits agricoles, collectivité, groupement de collectivités, établissement public,...)

N° SIRET : (attribué par l'INSEE lors d'une inscription au répertoire national des entreprises)

CODE APE :

DÉNOMINATION SOCIALE :

APPELLATION COMMERCIALE (le cas échéant) :

NOM du représentant légal :

NOM d'usage (le cas échéant) :

Prénom :

CIVILITÉ : cochez la case appropriée Madame Monsieur

COORDONNÉES DU DEMANDEUR :

Adresse :

Code postal : Commune :

Village :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Mél :

HISTORIQUE DES AIDES PERÇUES AU TITRE DU COVID-19 :

Avez-vous perçu des aides au titre du covid-19 ? Oui Non

Si oui , complétez ce tableau :

Financier	Dispositif d'aide	Montant de l'aide
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

ENGAGEMENTS

Je soussigné (nom et prénom du représentant légal) :

certifie avoir pouvoir pour représenter la structure porteuse, maître d'ouvrage dans le cadre de la présente formalité.

J'atteste sur l'honneur :

- l'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes,
 que la structure est à jour de ses obligations sociales ou bénéficier d'un accord d'échelonnement.

Le maître d'ouvrage s'engage, sous réserve de l'attribution de l'aide :

- à fournir à l'autorité de gestion et/ou aux évaluateurs désignés ou autres organismes habilités à assumer des fonctions en son nom, toutes les informations nécessaires pour permettre le suivi et l'évaluation du programme, en particulier en ce qui concerne la réalisation des objectifs et des priorités spécifiés ;
- à ne pas solliciter à l'avenir, pour ce projet, d'autres crédits (nationaux ou européens), en plus de ceux mentionnés dans le tableau « Plan de financement prévisionnel du projet ».
- à détenir, conserver, fournir tout document ou justificatif permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération, demandé par l'autorité compétente, pendant dix années ;

Je suis informé(e) que :

- en cas d'irrégularité ou de non-respect de ces engagements, le maître d'ouvrage devra rembourser les sommes perçues, majorées d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur ;

- l'ensemble des informations recueillies dans le présent formulaire fait l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de mon (notre) dossier de demande d'aide. Les destinataires des données sont l'Agence de Services et de Paiement (ASP), le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, la Préfecture de Mayotte et le Conseil Général.

- conformément au règlement communautaire n°1306/2013 du 17 décembre 2013 et aux textes pris en son application, l'État est susceptible de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide FEADER. Dans ce cas, mon nom (ou ma raison sociale), ma commune et les montants d'aides perçus par mesure resteraient en ligne sur le site internet du Ministère en charge de l'agriculture pendant 2 ans. Ces informations pourront être traitées par les organes de l'Union européenne et de l'État compétents en matière d'audit et d'enquête aux fins de la sauvegarde des intérêts financiers de l'Union.

- conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations à caractère personnel me concernant. Si je souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations me concernant, je peux m'adresser à la DAAF 15, rue Mariazé BP 103 97600 Mamoudzou.

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR A L'APPUI DE VOTRE DEMANDE

Pièces à fournir par tous les demandeurs	Pièce jointe	Pièce déjà fournie
Formulaire de demande d'aide complété et signé	<input type="checkbox"/>	
Certificat d'immatriculation indiquant le n°SIRET et K-bis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Exemplaires des statuts	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pièce d'identité en cours de validité, du représentant légal de la structure	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mandat, pouvoir ou délégation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Attestation expert comptable / Commissaire aux comptes (CAC) d'un chiffre d'affaire (CA) > 50000 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Déclaration annuelle des données sociales 2019 (DADS)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

COORDONNÉES DU COMPTE BANCAIRE (SUR LEQUEL LE VERSEMENT DE L'AIDE EST DEMANDE)

La DAAF connaît le(s) compte(s) bancaire(s) que vous utilisez pour le versement des aides et en possède le(s) IBAN. Veuillez donner ci-après les coordonnées du compte choisi pour le versement de l'aide :

N° IBAN BIC

Vous joignez un IBAN

Attention :

- Vous n'avez pas à produire les pièces qui sont déjà en possession de la DAAF à condition que vous ayez déjà autorisé explicitement l'administration à transmettre ces justificatifs à d'autres structures publiques, dans le cadre de l'instruction d'autres dossiers de demande d'aide vous concernant. Par exemple :

➤ Pour l'extrait K-bis : il n'est pas à fournir si vous l'avez déjà remis à la DAAF de Mayotte après la dernière modification statutaire intervenue. Dans ce cas, merci d'indiquer ici la date d'effet de la dernière modification

statutaire / / . Dans le cas contraire, un K-bis original doit être fourni.

➤ Pour l'IBAN : il n'est pas à produire si le compte bancaire est déjà connu de la DAAF de Mayotte. Dans le cas contraire (compte inconnu ou nouveau compte), vous devez fournir l'IBAN du compte sur lequel l'aide doit être versée (une copie de l'IBAN lisible, non raturée, non surchargée est acceptée).

Afin de faciliter mes démarches auprès de l'administration,

j'autorise (nous autorisons) l'administration à transmettre l'ensemble des données nécessaires à l'instruction de ce dossier à toute structure publique chargée de l'instruction d'autres dossiers de demande d'aide ou de subvention me concernant.

je n'autorise pas (nous n'autorisons pas). Dans ce cas, je suis informé (nous sommes informés) qu'il me faudra produire l'ensemble des justificatifs nécessaires à chaque nouvelle demande d'aide.

Fait à ,

le / /

Signature(s), qualité (s) et états(s) civil(s) du demandeur ou du représentant légal (*visé en page 1*)

Cachet du demandeur (pour les groupements d'agriculteurs)